



à Madame la Rectrice d'Académie

Sujet : déroulement du groupe de travail académique « Bilan des lignes directives relatives à la mobilité des personnels » du jeudi 19 novembre

Madame la Rectrice,

Ce jeudi 19 novembre, les organisations syndicales du premier et du second degrés étaient invitées à participer à un groupe de travail sur le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels. Pour le SNUDI-FO 21 71 et 89, le SNUipp-FSU 21, les conditions dans lesquelles s'est tenu ce groupe de travail sont inacceptables.

Tout d'abord, cette réunion regroupait en visioconférence pas moins d'une quarantaine de personnes, premier et second degrés confondus. Cette modalité de réunion n'a absolument pas permis à chaque organisation syndicale de s'exprimer convenablement dans le respect de son mandat, les temps de paroles étant extrêmement réduits voire impossibles pour certaines organisations syndicales et le droit à réponse inexistant ! Nous ne pouvons l'accepter.

Si la loi de la transformation de la fonction publique, dont nous demandons toujours l'abrogation, supprime les prérogatives des CAPD en matière de mutations et ainsi exclut les organisations syndicales de tout regard sur les différentes phases du mouvement, en aucun cas nous ne saurions entendre qu'elle serve à réduire et à limiter l'expression de nos revendications.

Il est inadmissible qu'en plus d'avoir perdu notre capacité de vérification et de contrôle des opérations du mouvement, nous perdions jusqu'à la possibilité de nous exprimer auprès de votre administration.

C'est pourtant ce qui s'est produit jeudi 19 novembre :

- Remise en cause des interventions,
- refus de répondre à certaines demandes,
- menaces de faire arbitrairement le contraire de ce qui est demandé lorsqu'un désaccord est exprimé,
- refus de la contradiction,
- absence de droit de réponse,
- échanges tronqués,
- paroles déformées,
- organisation de la discussion incohérente,
- refus de la demande d'étude point par point empêchant tout échange et imposant des listes de remarques indigestes et redondantes,
- enfin et surtout interdiction de prendre la parole à certains représentants.

La séance a été menée en dépit du bon sens et de toute possibilité de faire entendre nos demandes, montrant un mépris inacceptable des représentants du personnel. Tout semble avoir été mis en œuvre pour faire de ce groupe de travail un affichage hypocrite qui se résume finalement à une coquille vide. Nous ne pouvons concevoir ce simulacre de dialogue comme cadre d'échange.

Ce n'est pas à l'administration de choisir ce qui est entendable ou non et ainsi de faire preuve d'autoritarisme quant aux prises de parole et notre droit à réponse. Nous n'avons pas participé à ce groupe de travail dans un objectif de cogestion mais pour porter nos revendications, qui sont celles de nos collègues et qui sont donc légitimes !

De plus, rappelons que la visioconférence a ses limites et particulièrement quand une quarantaine de personnes sont connectées. Nous ne saurions nous contenter d'un simulacre de dialogue social qui n'a de dialogue que le nom ! D'autre part, la crise sanitaire ne peut être un prétexte pour l'administration du rectorat de ne pas recevoir les organisations syndicales en présentiel. Si nous pouvons aller travailler dans les écoles, les collèges et les lycées dans des conditions difficiles avec des classes surchargées, alors nous pouvons être reçus en présentiel par vos services, dans le respect des gestes barrières.

Ce mépris envers nos organisations syndicales et les personnels que nous représentons n'est plus tolérable. Les opérations de mutations des personnels sont importantes et souvent sources de stress pour les enseignants, il n'est donc pas acceptable que notre expression soit réduite à peu de chagrin et de ce fait non entendue.

C'est pourquoi nous vous demandons que soit convoqué dans les plus brefs délais et à défaut de pouvoir organiser de réelles instances nécessaires à une véritable transparence des opérations du mouvement, garantes de l'égalité de traitement des agents et de contrôle de celles-ci par les représentants des personnels, un groupe de travail spécifique au premier degré sur la question des mutations des personnels dans chaque département de l'académie.

Ce courrier sera envoyé à tous les personnels de notre académie ainsi qu'à nos syndicats nationaux respectifs afin que le ministère puisse être saisi sur cette question.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, nos salutations distinguées.

Virginie Alvarez, secrétaire départementale du SNUDI-FO 21
Nathalie Bourseret, secrétaire départementale du SNUDI-FO 71
Lucas Romain, secrétaire départemental du SNUDI-FO 89
Bénédicte Foulet, Christine Bernery et Jean-Luc Guillemote, co-secrétaires
départementaux du SNUipp-FSU 21